



Doc. 14900
24 juin 2019

Renforcer le processus décisionnel de l'Assemblée parlementaire concernant les pouvoirs et le vote

Amendement¹ n° 114

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 12, insérer le paragraphe suivant:

«L'Assemblée espère que le Comité des Ministres commencera à travailler conjointement à l'élaboration d'un nouveau système commun de sanctions dès que possible.»

Déposé par:

LIDDELL-GRAINGER Ian, Royaume-Uni, CE
CHOPE Christopher, Royaume-Uni, CE
DOUBLE Steve, Royaume-Uni, CE
EVANS Nigel, Royaume-Uni, CE
LEIGH Edward, Royaume-Uni, CE

1. 2019 - Troisième partie de session

